

# Les points de dépôt des déchets

Mise à jour le 27 juillet  
2023

**Quel est le mode de collecte sur votre commune ? Quel jour sortir votre poubelle ? Où se trouve la déchèterie la plus proche de chez vous ? Retrouvez ici les informations pratiques sur les points de dépôt des déchets.**

## 🌊 Collecte et déchèteries

L'ensemble de la population de Saint-Brieuc Armor Agglomération est desservie par la collecte en porte-à-porte pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles (OMR) et emballages recyclables (emballages plastiques, métalliques, cartonnettes). Concernant les emballages en verre, la collecte peut être réalisée en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire (en fonction du secteur, géré en régie ou via un prestataire).

**Pour en savoir plus sur le mode de collecte de votre commune et localiser les déchèteries vous pouvez consulter cette carte interactive :**

Vous pouvez choisir et filtrer les informations que vous souhaitez afficher en cliquant sur l'icône **“Voir les calques”**



.

Cliquez ensuite sur l'icône **“Montrer/masquer un calque”**



afin de masquer les informations non désirées.

Le bouton **“visualiser les données”** vous donne accès à la liste complète des "Infos déchets" et "Décheteries" de Saint-Brieuc Armor Agglomération, enfin les bontons "+" pour zoomer et "-" pour dézoomer.

[Voir en plein écran](#)

# Points d'apport volontaire

Trouvez le point d'apport volontaire le plus près de chez vous pour y déposer vos déchets d'ordures ménagères, emballages recyclables et/ou vos emballages en verre selon le secteur :

Voir en plein écran